



ROUBAIX / CRÉATION D'ENTREPRISE

Sécuriprev forme aux premiers secours et à la prévention

Publié le vendredi 12 février 2010 à 06h00



Jean-Laurent Dennery est formateur instructeur et propose diverses initiations aux préventions des risques.

**Secouriste depuis 15 ans, Jean-Laurent Dennery a créé la société Sécuriprev, installée à l'Hommelet.
Objectifs : former les personnels aux premiers secours, à la prévention incendie...**

PAR MARIG DOUCY > marig.doucy@nordeclair.fr

Sa vocation ne s'est imposée à lui que tardivement, après 30 ans, sans jamais pourtant être bien loin. Alors Jean-Laurent Dennery a cherché sa voie et multiplié les expériences professionnelles. La dernière en date : directeur d'un complexe de foot en salle à Wasquehal. Auparavant, il a exercé à la Mission locale comme chargé de relation avec les entreprises et formateur sur les techniques de recherche d'emploi. « Puis, à 27 ans, j'ai repris des études et obtenu un diplôme en ressources humaines et gestion des entreprises... » Jusqu'à ce que se présente l'opportunité de créer son propre emploi.

Car durant toutes ces années de tâtonnement, Jean-Laurent Dennery a consacré son temps libre au secourisme et passé les différents brevets. En 1994, il obtient l'AFPS (actuel PSC1, prévention et secours civiques de niveau 1). Puis devient équipier secouriste, moniteur et, enfin, instructeur, c'est-à-dire « moniteur de moniteurs ».



Il a ainsi fait du secourisme son métier. « La création de la société Securiprev est le fruit d'une passion. Durant 15 ans, j'ai été secouriste bénévole dans le milieu associatif, notamment avec la Croix Blanche. »

Malgré la crise, le Roubaisien d'adoption se lance dans l'aventure et brave ses appréhensions.

En mars 2009, après un stage à la BGE (Boutique Emploi Gestion) de Roubaix, Securiprev voit le jour avec le statut d'EURL. Ses missions ? Former les personnels des entreprises aux premiers secours, au risque incendie, au maniement d'un défibrillateur, à l'habilitation électricité, à la conduite de chariots élévateurs... « La plupart de ces initiations sont obligatoires, prévues par le code du travail. Par exemple, avant de changer une ampoule chez son employeur, le salarié doit posséder l'habilitation électricité. Il n'a pas non plus le droit de rentrer dans le local électrique... » Parallèlement, Securiprev, agréée par la CRAM de Nord-Picardie, vend du matériel de secours, notamment des défibrillateurs. Et s'est entourée d'un réseau de partenaires, « afin notamment de déléguer ou compléter certaines demandes de formation ».

Après 10 mois d'activité, Jean-Laurent Dennery s'en réjouit, Securiprev a « très très bien démarré même si le secteur est franchement concurrentiel. Je suis à la recherche de locaux pour m'agrandir et envisage d'embaucher une assistante. » Et entend bien rester à Roubaix.